

DÉLIBÉRATION
Du Conseil d'Administration
De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-1

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 octobre 2024

Le Conseil d'Administration examine le projet de procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024. Aucune modification n'est demandée en séance.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 24

Présents : 18

Représentés : 6

Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Délibération adoptée

Document(s) envoyé précédemment : Procès-verbal du 10/10/2024

Extrait envoyé au Recteur Chancelier des Universités le : 16/12/2024

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSCR

en date du 10 octobre 2024

PRESENTS

M. le Recteur de l'académie de Rennes, Chancelier des Universités, représenté par Mme Marie MARCHAND

Collège des enseignants de rang A et assimilés :

M. Thierry BENVENU

M. Nicolas NOIRET

M. Alain ROUCOUX

M. Dominique WOLBERT

Collège des Elèves-ingénieurs :

M. Louison FERÉY

M. Tom OLIVIER

Mme Chiara FONTANA

Collège des Personnalités extérieures :

Mme Patricia FOMPEYRINE, Présidente du CA

M. Frédéric KUNTZBURGER, Vice-président du CA

Mme Viviane MASSONNEAU

M. Laurent NUGIER

Mme Magali EUVERTE

Collège des enseignants de rang B et assimilés :

M. Christophe CREVISY

Mme Audrey DENICOURT

M. Paul LEDUCQ

M. Loïc LEMIEGRE

Collège des Personnels IATSS :

M. Dominique ALLAIRE

Mme Maryline BEASSE

Membres à titre consultatif

Mme Audrey SORIC, Directrice de l'ENSCR

Invités de l'ENSCR

Mme Soizic COGNARD, Responsable RH

Mme Sandrine GASSIN, Assistante de Direction

M. Ronan POUSSIN, Directeur Financier

Yann TROLEZ, Enseignant Chercheur

ABSENTS.ES EXCUSES.EES

M. David ALIS, Président de l'Université de Rennes

Mme Sandrine CARRE (Agence comptable)

M. Olivier DAVID (procuration à Mme P. FOMPEYRINE)

Mme Catherine GICQUIAUD, Directrice Générale des Services

Mme Sophie LENOIR, Directrice de Cabinet

M. Dominique MARC (procuration à M. F. KUNTZBURGER)

M. Kevin MARCHAND, DRFIP

M. Luc NEUVILLE, Contrôleur budgétaire DRFIP

M. Dylan PASCAL, collège élève Ingénieur (procuration à M. L. FERÉY)

Mme Isabelle PELLERIN, Vice-Présidente Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation Rennes Métropole (procuration à Mme M. EUVERTE)

M. Cyril RAMS, Agent comptable de l'Université de Rennes

Mme Gabrielle ROSSET, collège élèves CP Ingénieur (procuration à Mme C. FONTANA)

La séance débute à 10h00.

Introduction

Mme SORIC accueille les participants et laisse la parole à Mme FOMPEYRINE qui annonce les procurations reçues :

- M. Olivier DAVID (procuracion à Mme FOMPEYRINE)
- M. Dominique MARC (procuracion à M. KUNTZBURGER)
- M. Dylan PASCAL, collège élève Ingénieur (procuracion à M. FERREY)
- Mme Isabelle PELLERIN, Vice-Présidente Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation Rennes Métropole (procuracion à Mme EUVERTE)
- Mme Gabrielle ROSSET, collège élèves CP Ingénieur (procuracion à Mme. FONTANA)

Puis déclare la séance ouverte.

Mme SORIC remercie les participants pour leur présence et annonce l'ordre du jour (8 sujets seront abordés, dont 5 le matin et 3 l'après-midi) et propose de passer au vote du PV du Conseil d'Administration du 11 juillet 2024.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024

L'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 juillet 2024 est proposée au vote des administrateurs avec une correction demandée par M. ROUCOUX. La correction sera apportée au document.

Vote : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Ressources Humaines

Mme SORIC et Mme COGNARD présentent les points RH.

2.1. Action sociale – Arbre de Noël – Mme SORIC

Tous les ans, un arbre de Noël est organisé à l'école pour les enfants des personnels et d'un point de vue réglementaire l'enveloppe financière dédiée à cette action sociale doit être approuvée en CA.

Pas de modification par rapport aux années précédentes : 30 € maximum par enfant jusqu'à 12 ans, soit sous la forme d'un cadeau choisi dans un catalogue qui a été distribué aux personnels soit sous la forme d'un chèque cadeau d'une valeur de 30 €.

Le montant maximum est évalué à 1 500 € TTC pour l'établissement.

Aucune remarque n'étant formulée, Mme FOMPEYRINE propose de passer au vote de ce point.

Vote : La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.2. Information RH de rentrée – Mme COGNARD

Mme COGNARD présente le nombre de recrutements 2023-2024 ainsi que sur les chiffres pour 2024-2025 soit au total 38 recrutements, tous statuts confondus pour l'année écoulée.

Cela représente :

- 20 BIATSS
- 6 enseignants et enseignants-chercheurs
- 12 personnes à la recherche (contractuels post doctorants, doctorants, ingénieurs de recherche et d'étude)

Par rapport aux années précédentes, ceci représente une croissance exponentielle de recrutements avec une moyenne de 10 à 12 postes en recrutement en continu sur l'année 2023-2024 contre 2 à 3 postes les années

précédentes.

Ceci correspond à 120 candidats reçus en entretien soit environ 3 personnes par poste ouvert au recrutement. Ces 38 recrutements correspondent à des remplacements, aucun poste nouveau n'ayant été ouvert sur l'année.

Mme COGNARD souligne le fait que le marché de l'emploi est contraint, sur toutes les professions, avec une concurrence importante entre les établissements d'enseignement supérieur rennais qui résultent par des mobilités entre établissements fréquentes.

Les recrutements en recherche sont fonction du nombre de contrats de recherche signés dans l'année, ce qui peut fluctuer. Plus il y a de postes pourvus sur ces contrats, plus c'est synonyme d'une bonne santé de la recherche.

A l'école il y a environ 50 postes de BIATSS.

Le point spécifique des 4 nouveaux postes du Campus Innovation de l'Université de Rennes est soulevé. Il est ainsi précisé que ces derniers ne sont pas assumés directement par l'Ecole mais par le Pôle Universitaire d'Innovation appelé Campus Innovation de l'Université de Rennes. Cependant, dans ce cas, l'employeur est l'ENSCR qui assume à sa charge le processus de recrutement.

La tendance dessinée par les départs en retraite d'ici à 5 ans montre un potentiel de 9 départs pour les enseignants et enseignants-chercheurs et 3 à 4 pour les IATSS.

2.3. Chaire de Professeur Junior (CPI) – Mme SORIC

Mme SORIC rappelle dans un premier temps ce qu'est ce dispositif : il s'agit d'une voie de recrutement indépendante des voies de recrutement classiques des enseignants-chercheurs.

La 1^{ère} phase est une phase contractuelle (durée de 3 à 6 ans) dont la masse salariale est financée par le Ministère sur toute la durée du contrat. Elle s'associe à un package d'accompagnement, qui permet au recruté de développer son projet de recherche et d'enseignement et notamment de recruter un doctorant ou post doctorant pour l'accompagner dans le développement de son projet.

A l'issue de cette période contractuelle, l'établissement s'engage à titulariser la personne si elle remplit tous les critères nécessaires à l'obtention d'un poste de Professeur des Universités. La titularisation est accompagnée par le ministère avec une enveloppe dédiée à la masse salariale et le relèvement du plafond d'emplois. Il s'agit donc d'un poste supplémentaire.

Ce dispositif est soumis à un appel chaque année, et si cette année nous souhaitons en bénéficier pour la rentrée 2025, la demande est à transmettre le 5 novembre 2024.

C'est un dispositif auquel l'ENSCR n'a jamais émarginé jusqu'à présent.

Cette année est favorable pour bénéficier de ce dispositif qui pourrait être remis en question au regard des nouvelles contraintes budgétaires de l'État.

Ce dispositif permettrait d'anticiper les futurs départs en retraite qui seront nombreux dans les années à venir.

Ainsi, à l'issue de la période contractuelle, l'ENSCR sera en capacité de procéder à la titularisation de la personne recrutée par ce dispositif.

La majorité des établissements de l'EPE de Rennes émarginé à ce dispositif (par exemple à l'Université de Rennes il y a un socle de demandes attribué annuellement à hauteur de 2 postes de chaire de professeur junior).

Suites aux discussions en CSE la seule demande à destination de l'ISCR serait portée par l'ENSCR. Ceci constitue une opportunité complémentaire avec l'absence de concurrence directe sur le site rennais.

L'ENSCR peut bénéficier également d'une nouvelle visibilité grâce à la signature récente du Laboratoire Commun avec Chanel PB qui promeut l'excellence de la recherche de l'ISCR dont l'ENSCR est tutelle.

Dans ce dispositif, il existe une contrainte : le nombre de chaires de professeur junior doit représenter au maximum 50% du nombre de postes de PU ouverts l'année n. Ainsi, l'ENSCR s'engage, si sa demande est acceptée, à ouvrir un poste de Professeur des Universités en 2025.

Bien que ce dispositif arrive en avance de phase par rapport à l'élaboration du Schéma Directeur des Ressources Humaines, il s'agit d'une opportunité unique à saisir.

Mme SORIC précise qu'une rencontre est prévue avec les correspondants d'équipes de recherche, courant

octobre 2024, avec M. WOLBERT et M. CREVISY pour discuter de cette opportunité et du profil associé dans le cadre d'une stratégie de recherche pluriannuelle qui devra être précisée lors du dépôt de la demande.

En réponse à M. FERREY qui demande si les avis des Elèves délégués seront pris en compte pour la contractualisation du poste, Mme SORIC répond que tous les critères devront être remplis par la personne recrutée pour obtenir la titularisation aussi bien en matière de recherche que d'enseignement.

Il est précisé que, pendant la période contractuelle, le service statutaire de la chaire de professeur junior est réduit à 64h.

En réponse à une question concernant la possibilité de proposer l'ouverture de 2 CPJ, Mme SORIC répond que ce n'est pas compatible avec la taille de l'établissement, au regard du socle de 2 CPJ accordé à l'Université de Rennes.

Mme EUVERTE demande si l'ENSCR émargera à ce dispositif en son titre. Mme SORIC répond qu'effectivement l'ENSCR portera cette demande en propre.

M. ROUCOUX demande si l'ouverture de Professeur des Universités associé à l'ouverture de la CPJ s'inscrit dans le cadre d'un repyramidage.

Mme SORIC explique que l'ouverture envisagée est celle selon l'article 46-3 mais que des discussions sont en cours avec la tutelle pour confirmer la possibilité de l'ENSCR d'émargier à ce dispositif.

M. KUNTZBURGER demande des précisions sur le délai d'ouverture du poste PU.

Mme SORIC répond que cela est concomitant avec la publication de la chaire, soit à l'automne 2025 et précise que si la demande de CPJ est infructueuse, l'ouverture d'un poste de PU selon l'article 46-3 reste possible.

Mme FOMPEYRINE précise qu'au vu des incertitudes budgétaires, en termes de stratégie, la prudence est de mise. Cependant ce dispositif est une réelle opportunité pour l'ENSCR d'affirmer son ambition sur les sujets qu'elle souhaite porter. Cela donne du sens au projet stratégique.

Si la demande de CPJ aboutit, le profil de poste serait validé en instances avant la publication et le recrutement.

3. Règlement intérieur

Mme SORIC procède à une introduction pour préciser les évolutions en termes d'organisation et réaffirmer le « qui fait quoi » concernant les instances, comités et commissions dans l'école.

- **Le Conseil d'Administration (CA)**

- Se prononce sur les orientations générales de l'école (projet stratégique et évolutions),
- Valide le budget et les décisions modificatives, le compte financier, le règlement intérieur et le règlement de scolarité,
- Administre l'Établissement et donne mandat à la Direction de l'établissement pour assurer son fonctionnement courant et le déploiement du Projet Stratégique.

- **Le Conseil Scientifique (CS)**

- Propose les orientations et la répartition des crédits liés à la recherche.

- **Le Comité de Direction (CODIR)**

- Représente la Direction de l'établissement
- Pilote le déploiement du projet stratégique, en définit les objectifs, les initiatives majeures, les politiques internes,
- Assure la fonction de COPIL des projets stratégiques de l'établissement : validation des orientations stratégiques, suivi et arbitrages
- Est composé de la directrice, la directrice générale des services et des directrices et directeurs délégués

Il se réunit toutes les 2 semaines pour aborder tous les sujets stratégiques et prendre collectivement des décisions sur les orientations de l'Ecole. L'objectif est de piloter l'établissement dans un processus de concertation et de co-construction.

- **Les Chefs de projets**

Ils ont pour mission le pilotage, l'organisation et le suivi des projets, la coordination des équipes, le respect des plannings et des budgets. Ils rendent compte au CODIR.

- **Le Comité Social d'Administration (CSA) et la F3SCT**

Le CSA est consulté sur les règles statutaires de l'Ecole, son organisation et son fonctionnement, l'évolution des effectifs et la qualification des personnels. Il émet un avis consultatif sur ces sujets avant présentation au Conseil d'Administration.

- **Les Services**

Les services assurent le fonctionnement de l'établissement et la mise en œuvre opérationnelle des projets de l'école.

Mme FOMPEYRINE souligne qu'il est intéressant d'avoir fait le point sur ces différentes interactions.

A noter que pour avoir un CA le plus opérationnel possible, il est nécessaire que les commissions consultatives thématiques et le conseil scientifique soient de véritables acteurs et fournisseurs d'éléments d'aide à la prise de décision. Un reporting régulier de ces commissions au Conseil d'Administration est ainsi primordial.

- **Les commissions consultatives**

Les commissions consultatives thématiques proposent des orientations au CA et élabore des feuilles de route à destination des administrateurs et de la Direction.

Mme SORIC présente également les commissions consultatives qui font l'objet d'une annexe au Règlement intérieur. Ces commissions ont vocation à évoluer en fonction du Projet Stratégique de l'Etablissement.

Nouvelles commissions :

- **La commission d'organisation des Etudes**, qui a vocation à traiter tous les sujets liés à l'organisation de la scolarité
- **La commission d'attribution et d'exonération de bourses** dont le périmètre évolue pour étudier les demandes de bourse et d'exonération de Droits d'inscription des étudiants tous cycles confondus.
- **La commission Transition écologique et développement soutenable (TEDS)** qui travaille à élaborer une feuille de route en matière de TEDS ainsi que les différents plans d'actions qui en découlent.
- **La commission QVT** (qualité de vie au travail), en cours de construction, dont l'un des sujets majeurs consistera à suivre l'évolution des actions identifiées dans le cadre du baromètre social dans un objectif global d'amélioration des conditions de travail et d'études.

D'autres commissions existantes évoluent comme **la Commission Vie Etudiante**, **la Commission des Relations Internationales** et **la Commission Finances et Achats** dont les périmètres et la fréquence de réunion ont été redéfinis comme précisé dans l'annexe dédiée du règlement intérieur.

En termes d'organisation, le SEMI (Service Etudes et Mobilités Internationales) a évolué.

Un travail de co-construction qui a impliqué les membres du service, la DGS, la responsable qualité et les responsables et directions de formation, a été mené sur le premier semestre 2024. Ce travail a conduit à une nouvelle organisation du service en trois pôles, la définition d'une coordinatrice par pôle et d'un ou deux référents

enseignants comme suit :

- Cycles Préparatoires et Vie Etudiante
Référénts : Mme DENICOURT et M. CREVISY.
La coordinatrice est Mme PETIBON – gestionnaire Mme HERMANN
- Cycle Ingénieur, Relations Internationales et Doctorants
Référénts : M. LEMIEGRE et M. GIRAUDET.
La coordinatrice est Mme PANFILKINA – gestionnaire Mme DANET.
- Ressources et Expertise Formation
Référént M. FURET
La coordinatrice identifiée est Mme MENEZ.

Ce service conserve le même nombre de postes. Il est renommé SAE (Scolarité et Accueil de l'Etudiant) et se situe dans une phase expérimentale avec un point d'étape prévu à la fin de chaque semestre de l'année universitaire 2024-2025.

Mme SORIC souligne qu'un travail remarquable a été fait tant sur la méthode que sur le résultat et remercie les équipes qui y ont participé.

Elle souligne la belle dynamique de ce service dont les membres ont participé avec beaucoup d'implication et de volontarisme dans le travail de reconstruction afin d'améliorer l'efficacité et la qualité du service rendu.

Suite à cette introduction, Mme SORIC présente le nouveau règlement intérieur et propose de ne pas soumettre son approbation au vote suite aux demandes de précisions du Rectorat qui n'ont pas pu être apportées avant la séance. Cependant le nouveau Règlement Intérieur est présenté pour ouvrir la discussion, les demandes du Rectorat n'en faisant pas évoluer le fond.

Le Règlement Intérieur en vigueur aujourd'hui a très peu évolué ces dernières années et nécessitait d'être revu notamment avec l'entrée de l'ENSCR dans l'Université de Rennes. Ce travail a permis également d'y inclure certaines thématiques absentes du Règlement Intérieur précédent comme l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Ce document a vocation à s'appliquer aux personnels et/ou aux usagers de l'établissement.

Aucune remarque n'est formulée, le nouveau Règlement Intérieur consolidé sera présenté à la prochaine séance du Conseil d'Administration pour approbation.

4 – Bilan de la rentrée 2024

- CPI / ChemISt / CITI -Mme DENICOURT

Un état des lieux sur le processus de recrutement en cycle préparatoire est présenté :

Process en 3 temps :

- 1- Etude du dossier des candidats
- 2- Etude plus poussée du dossier du candidat admissible
- 3- Transmission des résultats sur Parcoursup (90 places pour le CPI et 28 places pour la classe CITI)

Bilan 2024 :

- 183 étudiants en CPI (1^{ère} et 2^{ème} année)

- 46 étudiants en CITI (recrutement à l'échelle nationale et nombre accru de candidatures)
- Moins de candidats internationaux
- Réflexion sur la classe ChemISt en cours
- Cycle ingénieur et Alternance – M. CREVISY

Un état des lieux sur les différents niveaux, dans un premier temps, est présenté :

BUT :

- Réforme des études en IUT (BUT en 3 ans)
- 36 BUT admissibles pour 11 entrants (8 en BUT-2 et 3 BUT-3)
- Nombre de candidatures BUT en baisse
- Concentration d'origine géographique de Rennes, pour les entrants

L3 :

- 4 entrants, dossiers de candidatures en baisse (19 vs. 25 en 2023)
- Taux de présence aux entretiens en hausse (12 vs. 15 en 2023)
- Le niveau des dossiers reçus est un peu plus faible
- Taux de présence aux entretiens en hausse
- 90% des entrants sont rennais

Le bilan 2024 fait apparaître les éléments saillants suivants :

- Taux de remplissage à l'ENSCR de 95%
- 1 très bon candidat admis avec un rang 91
- 53% d'admis sont au-dessus du rang 2000
- L'ENSCR se situe en 6^{ème} place au niveau du concours vs 7^{ème} place en 2023
- Position de l'école dans le CCINP est un point de satisfaction tout comme l'attractivité de l'école vis-à-vis des CPI-FLG
- Le nombre d'admis est plus important (le rang du dernier entrant est plus loin que l'année précédente mais le concours a introduit cette année une nouveauté, « les grands admissibles » : 411 des +/-4 000 candidats ont été dispensés d'oral pour les candidats avec une moyenne de 14)
- L'an prochain le nombre de places proposé sera en forte hausse : +47 notamment dû à l'entrée d'une nouvelle école de la FGL (ENC de Limoges).

2^{ème} année

- 78 étudiants (un peu moins que l'an passé)
- Pas d'entrants au niveau M1
- 5 entrants internationaux pour 7 dossiers pour un double diplôme

3^{ème} année

- 75 étudiants en présentiel
- 1 personne en VAE
- 2 mobilités entrantes (FGL Lille et Poitiers), 1 réintégration après une année de césure
- 2 mobilités entrantes internationales
- 14 mobilités sortantes (internationales)

- 11 mobilités sortantes pour un semestre d'étude
- 3 mobilités sortantes à l'IFP School

Un focus sur le contrat de professionnalisation :

- 12 alternants cette année (vs. 14 l'an passé)
- Moins de distance pour nos élèves vers les entreprises d'accueil
- Fidélité des entreprises (OTV et Eau du bassin Rennais)

Bilan :

- Nombre de BUT2 entrants supérieurs aux BUT3.
- L'attractivité de l'école au niveau des CPGE reste tout à fait satisfaisante.
- Un nombre d'élèves en alternance satisfaisant (dans un contexte de suppression de l'aide à l'embauche des contrats pro par l'Etat, en mai 2024).
- Un point de vigilance pour les contrats de professionnalisation néanmoins.
- Une baisse générale des candidats d'IUT qui doit faire réfléchir à la diversification des voies d'admission et le développement de partenariat avec des IUT régionaux.

5 – Nombre de places aux recrutements 2025

CPI/ ChemIst / CITI : sur Parcoursup en 2025 – Mme DENICOURT

Nombre de places aux concours et admissions sur titre pour le cycle ingénieur – M. CREVISY

CPI/Chem.I.s.t : 90 places

CITI : 28 places

CI 1 et CI 2 : 94 places réparties en 89 places pour le CI 1^{ère} année et 5 places pour le CI 2^{ème} année

Concours Pass'Ingénieur (pour 2026) : 2 places

Vote : La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6 – Référentiel de compétences diplôme ingénieur

M. TROLEZ présente le référentiel de compétences du diplôme d'ingénieur.

M. TROLEZ rappelle la composition de l'équipe en charge de l'élaboration du référentiel et du déploiement de la démarche APC. Il rappelle également le calendrier.

Equipe « compétences » :

Adriana Verdot (IP Coursus IDE@L)

Pauline Lorcy

Yann Trolez

Loïc Lemiègre

Khalil Hanna

Régis Gautier

Calendrier :

2024 : Formalisation d'un **référentiel de compétences** qui sera utilisé comme base de travail pour l'élaboration de la nouvelle maquette pédagogique.

2025 : Mise en production intermédiaire de la démarche compétences (APC)

2026 : Déploiement d'une nouvelle maquette pédagogique et de la totalité du référentiel de compétences

Tel que défini aujourd'hui, le référentiel de compétences fait suite à de nombreuses discussions pour en définir le contenu tout en prenant en compte les contraintes de la Cti et l'identité de l'école.

Ce référentiel comporte 5 blocs de compétences selon la terminologie de France Compétences, chaque bloc de compétences est défini par une phrase :

Bloc A – Réduire les impacts environnementaux des procédés et des installations

Bloc B – Élaborer un projet innovant en chimie et génie chimique

Bloc C – Piloter une unité industrielle mettant en œuvre des processus chimiques

Bloc D – Contribuer activement à la politique QHSE

Bloc E – Coordonner un projet collaboratif en environnement incertain

Chaque bloc de compétences contient 4 à 6 composantes.

A chaque compétence doit correspondre un niveau de développement que les élèves doivent avoir acquis à la fin de leur formation pour être diplômés (niveaux : novice, intermédiaire, compétent).

A chaque bloc de compétences devront correspondre à terme, des enseignements qui vont pouvoir alimenter ces blocs et des évaluations complexes type SAE.

La matrice croisée (terme de la Cti) des compétences et unités d'enseignement a pour but de déterminer si les enseignements de la maquette de formation ingénieur correspondent à au moins une composante du référentiel de compétences.

Pour obtenir le diplôme d'Ingénieur, il faudra avoir obtenu le niveau « compétent » sur chaque compétence du référentiel.

Les administrateurs font remonter les questions et remarques suivantes sur la dénomination des blocs de compétences :

Bloc A : Réduire les impacts environnementaux des procédés et des installations

- En utilisant/déployant un système de management environnemental en adéquation avec le contexte de l'organisation
- En intégrant/déployant la méthodologie de l'analyse de cycle de vie
- En proposant des adaptations techniques ou des innovations de rupture dans le contexte de la décarbonation
- En mettant en place un plan de gestion des déchets en conformité avec les exigences légales

Le terme décarbonation peut sembler réducteur au regard des enjeux liés à l'environnement. La décarbonation n'est qu'une des facettes de l'impact environnemental ; la thématique est un peu plus large, la notion des métaux, de l'eau, ..., fait partie également de l'impact environnemental.

M. TROLEZ explique que l'idée n'est pas d'avoir un bloc de compétences spécifique « décarbonation » mais bien un bloc « environnement » au sens large du terme, incluant les thématiques de biodiversité, etc...

Cependant, l'apparition du terme décarbonation est importante et fait référence à un sujet d'actualité pour les industries chimiques.

Mme SORIC ajoute que le choix de ce terme est également en lien avec le projet Décarbochim porté par France Chimie dont la Fédération Gay Lussac est partenaire et qui a vocation à proposer des enseignements de formation initiale et continue pour la décarbonation des industries chimiques et qui va avoir des incidences certaines sur les maquettes pédagogiques des écoles de la FGL.

Mme FOMPEYRINE ajoute qu'il serait important d'explicitier que le terme décarbonation comporte ainsi plusieurs aspects. Dans un tel référentiel, il est important d'utiliser un terme fort qui répond à des exigences et à des réglementations actuelles.

M. WOLBERT s'interroge sur le focus « gestion des déchets en conformité avec les exigences légales » alors que le sujet pourrait être élargi en incluant les plans de gestion des solvants, etc... et propose de généraliser par « mettre en oeuvre des plans de gestion pour répondre aux exigences actuelles et futures ».

Mme EUVERTE propose de remplacer « gestion des déchets » par « gestion des matières » pour prendre en compte toutes les problématiques de stockage, les encours, etc... En effet, les exigences légales pour les industries portent sur toutes les « matières » de l'entrée à la sortie.

M. TROLEZ explique que pour les entreprises, par le terme « déchets » est entendu « tout ce qui sort d'une unité » et qui doit être « géré ». Ainsi, le terme « déchets » dans le rapport RSE des entreprises, est un terme générique qui englobe les solvants, les solides, etc...

Il est précisé que ce référentiel n'a pas vocation à être lu du « grand public » mais de servir de fil conducteur à la maquette pédagogique en lien avec notre ADN comme le préconise la CTI.

Mme SORIC ajoute que la prochaine étape consiste à préciser les « niveaux de développement » dans lesquels il est tout à fait possible de préciser les termes et d'utiliser un vocabulaire compréhensible par les étudiants et qui parle aux industriels. Il s'agit de trouver une formulation intermédiaire pour que les Enseignants-Enseignants Chercheurs puissent se servir de ce référentiel comme d'un guide pour élaborer, améliorer leurs enseignements.

Mme EUVERTE interpelle sur 3 thématiques qui n'apparaissent pas :

- 1- La « biodiversité »,
- 2- L'adaptation au changement climatique (par exemple la montée des eaux) pourrait également être un enseignement afin de mesurer la capacité à « comment préparer mes installations en conséquence, de manière robuste ».
- 3- « L'économie circulaire » (le zéro déchet), peut-être que cette thématique entre dans la partie « déchets », à savoir comment nos industries, nos usines vont être construites de telle sorte qu'une « organisation » commune d'usines, d'industries proches se mutualisent.

Il est finalement convenu que ces éléments soient précisés et plus largement explicités dans les niveaux de développement des blocs de compétences.

Bloc B : Elaborer un projet innovant en concevant de nouveaux procédés dans les différents domaines de la chimie et génie chimique en respectant un cahier des charges

- En concevant de nouveaux produits ou procédés dans les différents domaines de la chimie et du génie chimique
- En respectant un cahier des charges (contraintes technologiques, environnementales, énergétiques, de rentabilité, géopolitiques, sociétales...)
- En exploitant l'état de l'art de manière pertinente et adaptée par rapport aux objectifs
- En adaptant son registre de communication à la diversité des publics impliqués

Mme FOMPEYRINE souligne que savoir s'exprimer et être compris de tous est primordial d'où le fait d'avoir un vocable adapté pour le référentiel de compétences.

Bloc C : Piloter une unité industrielle mettant en œuvre des processus chimiques

- En gérant les flux (entrants et sortants) et les risques associés (économiques, approvisionnement, disponibilités des ressources)
- En proposant des démarches adaptées pour réagir efficacement et promptement face aux imprévus
- En évaluant le dispositif de production en mettant en place des indicateurs de performance (tableaux de bords, taux de déchets, taux de pannes...) dans une perspective d'amélioration continue
- En optimisant les étapes opérationnelles en recourant à des outils technologiques de simulation et de modélisation
- En manquant une équipe selon les réglementations sécuritaires en vigueur au sein de l'entreprise

M. TROLEZ indique que les aspects « démarche qualité » sont inclus dans « l'amélioration continue » et apparaissent également dans un autre bloc de compétences.

Mme FOMPEYRINE ajouterait le risque sécurité à ce bloc et cette remarque est retenue.

Bloc D : Contribuer activement à la politique QHSE

- En concourant au pilotage de la politique et des procédures d'assurance qualité (définition, déploiement, promotion)
- En mettant en place un plan de gestion des risques chimiques (évaluation, réduction, formation, prévention) afin de garantir la conformité des installations et la sécurité
- En établissant un plan d'actions basé sur l'analyse des risques et l'établissement d'actions correctives dans une perspective d'amélioration continue de la politique QHSE de l'organisation

La question de se limiter aux « risques chimiques » concernant la gestion des risques, est posée ; Il est convenu que le terme « chimique » soit enlevé.

Bloc E : Coordonner un projet collaboratif en environnement incertain

- En encadrant une équipe multidisciplinaire avec une approche inclusive et éthique
- En intégrant une dimension internationale
- En mobilisant des personnes aux compétences multiples et complémentaires pour répondre aux objectifs et attentes
- En planifiant les différentes étapes de manière optimale vis-à-vis des contraintes organisationnelles
- En favorisant une démarche de responsabilité sociétale des entreprises

Mme EUVERTE et Mme FOMPEYRINE appuient sur le terme collaboratif (composer ensemble / mobiliser les compétences), qui est un point majeur, spécifique dans ce bloc car dans les apprentissages le « composer ensemble » ne fait pas partie d'un enseignement.

Mme SORIC remercie le travail fait, la présentation et les différentes informations apportées pour ce référentiel. Un certain nombre de précisions restent à apporter dans la suite du travail, comme par exemple, détailler le niveau de développement des composantes de blocs.

M. TROLEZ indique qu'à juste titre, il est important de définir les niveaux de développement.

Mme FOMPEYRINE questionne sur le timing pour finaliser ce travail ; M. TROLEZ indique que les niveaux de développement vont être élaborés d'ici la fin d'année 2024.

Le déploiement de la nouvelle maquette est prévu pour 2026 avec, dès la rentrée 2025, la mise en place d'actions de formations et d'évaluations qui permettront aux étudiants et enseignants de s'accoutumer à la démarche d'acquisition et d'évaluation des compétences.

Mme SORIC suggère d'élaborer des niveaux de développement supérieurs au niveau compétent, notamment dans le cadre du développement de la formation continue ou de double diplôme de Master.

M. TROLEZ indique que cette idée a été pensée et discutée.

M. WOLBERT interroge sur la possibilité de mettre en oeuvre une formation commune aux écoles d'ingénieurs du site rennais.

M. TROLEZ indique que c'est une démarche non réalisée qui pourrait être discutée au niveau de l'Université de Rennes.

7 – Informations générales

Mme SORIC profite de ce Conseil d'Administration pour porter à la connaissance des membres présents, un certain nombre d'informations :

1- La suite du travail sur le projet stratégique :

Lors du CA extraordinaire (mai 2024), 3 critères de priorisation ont été définis :

- les moyens financiers,

- les moyens humains,

- la valeur ajoutée de l'action stratégique qui a été précisé par un groupe de travail issu du Conseil d'Administration dont les conclusions ont été rendues au CA du 11 juillet dernier.

En CODIR du 7 octobre dernier, 10 initiatives prioritaires ont été identifiées en prenant en compte les critères ci-dessus et sont synthétisées sous 5 thèmes reformulés :

a- La raison d'être de l'établissement

b- La stratégie TEDS

c- La réussite des étudiants

- d- La visibilité et l'attractivité de l'école
- e- La qualité de vie au travail (QVCT et SDRH)

Mme SORIC remercie les membres du Conseil d'Administration et du CODIR pour le travail réalisé.

2- Baromètre social

Les différentes étapes :

Mai 2024 : création d'un comité de pilotage

Juin 2024 : communication d'un questionnaire

Septembre 2024 : restitution en AG par le cabinet

Octobre 2024 : mise à disposition du rapport complet

Les interactions avec le cabinet Adm'One ont été difficiles ce qui s'est ressenti sur la qualité de la restitution en AG. Un travail conséquent a été mené en interne pour valider la robustesse des résultats et améliorer leur présentation.

Une fois les données consolidées, le comité de pilotage s'est réuni pour définir les actions prioritaires et la méthode de travail associée.

Mme SORIC remercie les membres du COPIL et propose que le résultat de ce travail soit présenté dans un prochain Conseil d'Administration.

3- Collégium Ingénierie

Mme SORIC présente l'ambition du Collégium Ingénierie : un rapprochement des écoles d'ingénieurs pour créer un nouvel institut d'ingénierie avec pour objectifs :

- d'être visible au niveau national et international et de progresser dans les classements,
- de permettre à l'Université de Rennes d'offrir une gamme de formations d'Ingénieurs qui s'appuie sur la diversité des 4 écoles, leurs publics et leurs formations et non pas créer un modèle unique,
- d'hybrider des parcours de formation avec ceux d'autres composantes ou établissements composantes de l'Université de Rennes pour promouvoir l'interdisciplinarité,
- de concevoir des parcours de formation originaux en mettant en avant la recherche liée à l'Ingénierie,
- d'être moteur d'innovation et moteur du développement socio-économique régional avec la volonté forte de s'ancrer dans le territoire.

Pour l'ENSCR, il s'agit aussi d'affirmer sa position en tant que seule Grande Ecole de Chimie de l'Ouest pour obtenir le soutien de la Région, développer des partenariats et faire connaître sa singularité.

C'est un projet pluriannuel qui doit être coordonné avec les calendriers (accréditations, renouvellement des mandats de direction, ...) des différents établissements. Il est envisagé que les organes délibérants des établissements, mandatent les Directeurs et Directrices des écoles concernées pour proposer un projet détaillé et un calendrier de construction dans un délai de 1 an (fin 2025/début 2026) pour ensuite statuer sur la faisabilité et le lancement du projet.

Au préalable, les DGS des 3 établissements (INSA, ENSCR, Université de Rennes pour l'ENSAT et l'ESIR) doivent établir ensemble les périmètres précis des actifs des 4 écoles (bâtiments, équipements, ressources humaines, etc.) selon la feuille de route présentée en séance.

Mme SORIC indique que ce point devrait être présenté au Conseil d'Administration de l'Université en décembre.

4- JobChem 2024

29 stands présents. Résultat satisfaisant puisque la cible était à 30.

Mme SORIC remercie les administrateurs extérieurs qui ont travaillé à la communication et contribué à la réussite de cet évènement.

8 – Calendrier des prochains CA

Mme SORIC rappelle le calendrier :

- Le dernier CA de l'année 2024 aura lieu le jeudi 12 décembre.
- Le calendrier 2025 est le suivant :

Vendredi 14 mars 2025*

Jeudi 3 juillet 2025

Jeudi 2 octobre 2025

Jeudi 11 décembre 2025

**Une vigilance pour le CA du mois de mars 2025 qui se tiendra un vendredi (14 mars 2025) dû au CA de l'Université de Rennes qui lui aura lieu le jeudi 13 mars 2025.*

Mme FOMPEYRINE conclut la séance en remerciant les administrateurs et les intervenants pour la qualité des interventions et des échanges.

La séance est levée à 16h00.